



Principes de l'organisation d'un projet d'évaluation à l'OFSP

Titulaire de rôle		Tâches principales, responsabilités, compétences	
Mandant de l'évaluation	L'OFSP est en général l'unique mandant	Responsabilité générale du projet <ul style="list-style-type: none"> • Attribution formelle du mandat pour la réalisation du projet dans le cadre de la planification de l'évaluation de l'OFSP • Garantie des ressources (si elles ne le sont pas déjà) • Prise de connaissance des résultats du projet 	Pilotage
		Supervision et pilotage du projet dans une perspective d'ensemble <ul style="list-style-type: none"> • Approbation du cahier des charges de l'évaluation (mandat d'évaluation) le cas échéant avec le concours du groupe d'accompagnement • Choix de l'équipe d'évaluation • Approbation des produits de l'évaluation (si cette compétence n'a pas été déléguée à la direction du projet) • Discussion des résultats avec la participation du groupe d'accompagnement et validation de constatations • Décision relative à la diffusion et à l'utilisation des résultats • Rédaction de la prise de position sur les résultats d'évaluation (selon les cas, avec le concours du groupe d'accompagnement) 	
Groupe de pilotage de l'évaluation	Des partenaires internes et externes sont intégrés	Conseil et soutien dans le cadre du projet <ul style="list-style-type: none"> • Apport d'une expertise spécialisée • Conseil et soutien (en particulier aussi en ce qui concerne les questions liées aux données) • Discussion et utilisation des résultats de l'évaluation 	Conduite
		Planification, coordination, conduite du processus et accompagnement de l'évaluation conformément aux objectifs de la gestion de l'évaluation à l'OFSP <ul style="list-style-type: none"> • Conduite de la gestion des parties prenantes et de la communication • Élaboration du cahier des charges de l'évaluation (mandat d'évaluation) • Application de la procédure d'adjudication, y compris la présélection des offres reçues pour la réalisation du mandat d'évaluation • Responsabilité de l'atteinte des objectifs de la démarche évaluative et responsabilité des résultats du projet (temps, coût, qualité des méthodes et des produits de l'évaluation) • Soutien à la diffusion et à l'utilisation des résultats de l'évaluation 	
Direction de projet de l'évaluation	La direction de projet relève du service E+F.		
Équipe d'évaluation externe	Le mandat à adjudger est mis au concours.	Réalisation de l'évaluation dans le respect des standards de qualité de la Société suisse d'évaluation SEVAL (Standards SEVAL) <ul style="list-style-type: none"> • Exécution du mandat conformément au contrat (→ cahier des charges de l'évaluation) 	Réalisation

Le tableau décrit le cas habituel.